

Prérequis : aucun

Public : professionnels du Tatouage, Piercing, Maquillage permanent

Jours 1 et 2 : MODULE DE FORMATION THEORIQUE

U1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

U2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation.

U3 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage ;
- mécanismes de l'infection ;
- facteurs de risques ;
- modes de transmission ;
- précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

U4 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique :

- flores microbiennes ;
- précautions universelles concernant les règles d'hygiène ;
- antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

U5 : Connaître les différents espaces de travail (**nettoyage et désinfection**).

U6 : Stérilisation et désinfection

- désinfection du matériel réutilisable thermosensible ;
- stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ;
- traçabilité des procédures et des dispositifs.

Jour 3 : MODULE DE FORMATION PRATIQUE

U7 : Elimination des déchets.

U8 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie

pour un geste de tatouage ou de perçage

- connaître la procédure d'hygiène des mains ;
- savoir utiliser des gants, notamment stériles ;
- savoir préparer le poste de travail ;
- savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser ;
- savoir préparer et utiliser un champ stérile ;
- savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.

U9 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Evaluation des acquis

Méthodes techniques et pédagogiques :

Alternance de théorie et de pratique - Support pédagogique
Mise en situation pratique des différentes mesures de prévention –

Matériel informatique, de vidéo projection et matériel technique nécessaire à la mise en situation

Référentiels :

Arrêté du 11 mars 2009 relatif aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité

Norme européenne NFEN17169 : tatouage – bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité

Sanction de la formation :

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires

DATES 2020 :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 22,23 et 24 janvier | <input type="checkbox"/> 09,10 et 11 Septembre |
| <input type="checkbox"/> 04,05 et 06 Mars | <input type="checkbox"/> 21,22 et 23 Octobre |
| <input type="checkbox"/> 22,23 et 24 Avril | <input type="checkbox"/> 02,03 et 04 Décembre |
| <input type="checkbox"/> 03,04 et 05 Juin | |

TARIFS :

520,00 HT les trois jours (21h) soit 624€TTC*

Condition de réalisation : 4 stagiaires minimum

**les consommables pour la mise en pratique des mesures d'hygiène sont fournis*

CONTACT :

✉ 1, rue Jeanne d'Arc – 59350 Saint-André-lez-Lille

📧 info@biorisk.fr 📞 03 20 47 39 65

🌐 web : www.biorisk.fr

Habilité par  ARS
Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
Picardie



Datadock
Organisme validé
et référencé

Nos formations sont reconnues pour leur qualité et permettent une prise en charge par les organismes paritaires.